

LA GAZETTE D'APACHE

MARS / AVRIL 2021



Le 2 mars 2021, NOTRE DÉPUTÉ JEAN LUC FUGIT a pris la parole à l'assemblée nationale pour interroger le ministre délégué aux transports à l'Assemblée nationale sur les projets d'élargissement de l'A46 Sud et de tracé du CFAL Sud.

<https://www.jeanlucfugit.fr/fil-d-actualite/articles/video-elargissement-a46-sud-et-trace-du-cfal-question-au-minist-re-des-transport>

Si les questions de notre député sont claires et pertinentes, les réponses données par le ministre ne sont qu'un résumé de choses que nous savons déjà sans allusion à des solutions alternatives et sans prise en compte du message de fond de notre député qui dit, ça ne passe pas en ajoutant une troisième voie...

Dommage que notre député n'ait pas insisté pour avoir des réponses par rapport à ses préoccupations mais ce n'est peut-être pas dans les règles du gentlemen's agrément de l'assemblée...

Notre point de vue est partagé par l'article du Progrès du samedi 13 mars qui titre « A 46 : Jean-Luc Fugit ou la question qui fait pschitt ».

MODIFICATIONS DE NOS STATUTS...

par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Mars 2021

Vous avez toutes et tous été conviés à voter à distance pour notre Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars afin de modifier nos statuts (votes ouverts du 24 février au 15 mars)

Merci pour votre retour massif malgré les conditions actuelles et avec parfois des difficultés techniques pour nous transmettre votre vote.

Historiquement l'exercice d'APACHE est du premier Avril de l'année N au 31 mars de l'année suivante.

Les modifications proposées :

Article 14 exercice social : nous remplaçons l'exercice actuel du 1er avril au 31 mars par 1er septembre au 31 août.

Nous profitons de l'opération pour éclaircir la mise en place des adhésions familiales de 2015

Article 9 ressources : Nous clarifions la notion du nombre de voix si l'on est adhérent individuel (1 voix) ou familial (2 voix)

Article 10 Assemblée Générale : Nous supprimons la notion d'un seul pouvoir par adhérent qui ne permettait pas de transmettre le vote d'un ami.

Article 15 dissolution : Nous imposons de ne pouvoir la faire que durant une AG Extraordinaire, ce qui est évident.

Résultat du dépouillement du 15 mars 2021 20H :

Nombre d'adhérents : 111, quorum nécessaire 50 % soit 56 voix
Votants : 65, suffrages exprimés : 65 voix pour quota est dépassé

Vote pour la modification des articles 9, 10, 14 et 15 : 65 voix, le quorum est dépassé

La modification des statuts d'Apache est approuvée à l'unanimité des votants, merci pour votre participation

L'exercice en cours Avril 2020 à fin mars 2021 est donc prolongé jusqu'au 31 août 2021. Vos adhésions en cours sont donc prolongées jusqu'à fin août 2021

Les exercices suivants seront du 1er septembre au 31 août de l'année suivante

Ceci nous permettra de débiter l'année comme les autres associations de Mions par le forum des associations et de ne plus se poser de question sur quand payer son adhésion.

NOTRE RENDEZ-VOUS EN MAIRIE DE MIONS

Nous avons rencontré le 11 janvier 2021 Mr PACCAUD, Adjoint au Maire en charge de la sécurité, des transports et prévention des risques ainsi que Christelle PHILIPPE Directrice Générale des services de la mairie de Mions. La Mairie avait rencontré le 7 janvier la CNDP en leur signifiant le rejet du projet du passage à 2x3 voies de l'A46 Sud et comme alternative un grand contournement. APACHE attend un rendez-vous prochain avec la CNDP.

Après la présentation d'Apache par son Président (Objet, publications, actions, recours contre la CNDP pour une étude Globale et un débat public devant la Commission européenne pour la qualité de l'air) nous avons échangé nos points de vue.

Le constat est partagé en ce qui concerne l'apport de nuisances supplémentaires (Bruit, pollution, report du trafic et engorgement suite à la requalification l'A6/A7 en M6/M7, nouvelle plate-forme multimodale "CASINO Mions/Corbas", croissance à un rythme soutenu de la démographie de l'Est et du SE de la métropole, etc...)

LES TRANSPORTS

Apache préconise la création de parkings relais à Corbas desservis par la ligne D, le tramway ou bus express pour Vénissieux, la municipalité préférant des navettes avec des cadencements adaptés.

A la demande d'installation de "Capteurs pour mesure de la pollution de l'air" par Apache, Mr Paccaud précise que la Mairie n'a pas le budget nécessaire. Des comptages de trafic sont en cours sur certaines rues ainsi que des relevés de pollution ciblés en partenariat avec ATMO.

La plateforme AMAZON de Colombier Saunier

M. Paccaud est favorable au projet s'il s'accompagne d'un prolongement de l'A432 au sud de Vienne. Nous rappelons notre refus du projet (saturation des autoroutes et du réseau secondaire, augmentation du trafic aérien, concurrence déloyale, conditions de travail etc...)

Le CFAL

Nous informons que les travaux du CFAL Nord avancent et permettront la jonction à la gare de Sibelin par la ligne historique Saint-Priest/Mions. Apache y est opposé et préconise la sortie du fret des agglomérations par une ligne de fret suivant la LGV.

RENCONTRE AVEC LA COMMISSION DES DÉBATS PUBLICS :

Le 11 février des représentants d'Apache ont rencontré Mr Briant désigné garant de la concertation préalable sur le projet d'aménagement à 2x3 voies de l'A46 sud et du nœud de Manissieux décidé par la CNDP portée par ASF et la DGITM. Tout d'abord un rappel du calendrier :

JUIN 2020	saisine de la CNDP par ASF
JUILLET 2020	La CNDP décide que le dossier de saisine est incomplet
AOÛT 2020	La DGITM s'associe à ASF pour saisir la CNDP sur le projet
SEPT. 2020	Le dossier complété est cosigné par l'état (DGITM) et la CNDP décide de l'organisation d'une concertation
NOV. 2020.	FRACTURE fait un Recours devant le Conseil d'État au motif qu'une simple concertation ne suffit pas et qu'il faut étendre le périmètre au bassin de vie et autre alternative

Notre demande d'obtention d'une copie de la saisine initiale d'ASF nous a été refusée au motif que le nouveau dossier n'a pas à être diffusé car c'est un document interne entre l'état et ASF.

Lors de la réunion, nous avons rappelé les motifs de notre opposition à ce passage à 2 X 3 voies à savoir :

- augmentation de la pollution
- impossibilité de pouvoir assumer le flux actuel plus celui du report de l'A6/A7 et de tout le trafic apporté par l'augmentation de la démographie au Sud/est et par les nouvelles implantations logistiques. (Nous citons en exemple la 2X3 voies de l'A10 à Poitiers ou selon Vinci le trafic saturé à 69000 véhicules et 29% de PL. Selon Coraly nous atteignons 100 000 véhicules/ jour et 30 % de PL.)

Nous rappelons que dès 2013 pour contourner Lyon, 2 solutions sont inscrites dans le rapport du SNIT : le COL ou le prolongement de l'A432.

Nous rappelons que selon la DREAL, il n'y a pas d'aménagement possible de la troisième voie pour le covoiturage ou une voie pour bus express et ceci pour des questions de sécurité.

APACHE n'acceptera même pas que l'on réalise cette troisième voie en solution provisoire.

CALENDRIER ET MODALITÉS

La CNDP démarre une concertation sur 3 mois après les élections régionales du 13 et 20 juin

De juillet à septembre 2021 se tiendront les réunions publiques ainsi que des réunions thématiques et ateliers (trafic/ stratégie/dév. eco...)

Un cahier d'acteur (contributions écrites émanant uniquement des collectivités locales, associations, etc.) sera publié 3 semaines avant le terme.

De même, l'accès au rapport de la CNDP sera possible une quinzaine de jours avant la fin pour remarques.

Après la clôture de la concertation d'autres réunions auront lieu pour le suivi du dossier avec les principaux acteurs

BILAN DE LA RÉUNION

Le représentant de la CNDP était à notre écoute et semblait comprendre notre point de vue.

Ce fut un échange cordial et constructif mais la décision au final est du ressort de l'État. Il faudra être présent lors des réunions de la concertation publique pour montrer notre rejet par rapport à ce projet.

Prêt de capteurs par ATMO.



ATMO est une association reconnue au niveau national dans le domaine de la surveillance de la qualité de l'air. Elle émet une fois par an un rapport annuel et un bilan sur la qualité de l'air de la région. L'association a entrepris de prêter des capteurs afin de mesurer la présence de particules fines, pm1, pm2.5, pm 10. Nous avons tenté l'expérience comme vous pouvez vous-même le faire en vous inscrivant sur le site : captotheque@atmo-aura.fr

ATMO dispose de 60 capteurs qui sont prêtés pour des durées de 2 à 3 semaines. Il faut simplement disposer d'un smartphone type Android et verser un chèque de caution de 50€ qui vous sera restitué lors de la restitution du capteur. Ces mesures, même si elles sont restrictives au niveau des polluants mesurés, vous permettront d'avoir une idée de la qualité de votre environnement même en vous déplaçant, les mesures pouvant durer jusqu'à une heure. Une géolocalisation de la mesure via votre smartphone permet de suivre les évolutions. Les mesures, auxquelles vous pouvez avoir accès en créant un compte sur <https://www.captotheque.fr/fr/>, sont mises en communs sur le site d'ATMO.

Elles mettent en évidence que concernant les particules, les chauffages individuels au bois sont générateurs d'une forte pollution aux particules alors que les véhicules thermiques ne représentent qu'une faible émission. Un capteur mesurant les émissions de dioxyde d'azote serait beaucoup plus approprié pour mesurer cette pollution qui nous inquiète le plus avec l'augmentation du trafic de l'A46 Sud.

Nos mesures sont sous le compte APACHE 69.

GARE DE SIBELIN EN 2021...

Suite à la demande de FRACTURE adressée au préfet d'interdire le tri des wagons transportant des matières dangereuses sur le site de Sibelin, celui-ci a répondu par lettre le 26



février dernier que malheureusement ce n'était pas de son ressort car Sibelin n'était pas un site industriel classé Seveso. Par contre en matière de prévention des risques technologiques il a bien la responsabilité de s'assurer de la qualité de l'étude de danger que SNCF Réseau doit produire, mais elle n'est pas soumise à son approbation.

Pour rappel, la dernière étude de danger publiée a été annulée par le tribunal administratif car jugée insuffisante

Par ailleurs, Apache participe activement au sein de FRACTURE aux réunions du comité d'échange d'information du site de Sibelin qui sont présidées par le préfet et auxquelles assistent aussi SNCF réseau, les élus des communes voisines et "le Service Départemental-Métropolitain d'Incendie de Secours (les pompiers) » 69.

Ces réunions ont lieu tous les 3 mois environ et permettent de faire le point sur les incidents/accidents survenus sur le site, sur les travaux en cours ou à entreprendre, les précautions et plans de prévention à mettre en œuvre. Pour FRACTURE le site de Sibelin ne devrait plus accueillir de wagons de matières dangereuses. Les incidents sont fréquents et le dernier en date du 27 février 2021 où des ouvriers ont été incommodés par des émanations toxiques, montrent que le danger est toujours présent. Est-ce le fait que FRACTURE apporte beaucoup de pression par ses courriers, mais on remarque que le préfet est très attentif aux actions mises en place sur le site de Sibelin et demande de plus en plus des plannings d'actions rapides.

La prise de conscience du danger est générale et des mesures de prévention sont à chaque fois ajoutées. En cas de problème une alerte par SMS aux personnes pouvant être impactées, plutôt que par appels téléphoniques (qui prenaient 45 minutes avant de joindre tout le monde) en est un des derniers exemples.

Il n'empêche que l'épée de Damoclès est toujours présente au-dessus de nos têtes et il faut espérer que notre demande sera un jour satisfaite.

FRACTURE / APACHE, nos actions en cours :

Ces actions juridiques sont nombreuses. ... Tout d'abord au niveau de l'élargissement de l'A46 Sud, le 25 février nous avons intenté un recours afin que l'étude présentée par Autoroute Sud de la France (ASF au Conseil National des Débats Publics (CNDP) ne s'arrête à l'élargissement de l'A46 sud comme solution pour détourner le trafic du centre de Lyon, mais qu'elle explore d'autres solutions.... Nous avons aussi déposé un mémoire le 26 janvier afin que la CNDP organise un débat public sur ce projet afin que vous puissiez vous exprimer de vive voix et non simplement sur des registres en mairie.

Le 26 janvier, nous avons envoyé un courrier à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) concernant la lettre initiale de saisine de l'état à ASF concernant ses attentes au niveau du projet d'élargissement de l'A46 sud, et sur le rapport d'accidentologie européen au niveau des gares de triage.

Le 26 janvier, nous avons envoyé une lettre au préfet lui demandant l'arrêt du tri des wagons dangereux à Sibelin. Le 2 février nous avons envoyé une lettre saisine au préfet, concernant la révision du plan ORSEC PPI de Sibelin (Plan particulier d'intervention).

Nous avons par ailleurs toujours une action en cours concernant la plateforme AMAZON.

Beaucoup de travail avec parfois simplement un courrier de notre part mais aussi des procédures par nos avocats. Nos chances d'aboutir varient suivant les dossiers mais le résultat est que par ces actions, nous arrivons à faire avancer nos idées et la défense de notre territoire.... Nous pensons que la voie juridique est le levier le plus efficace pour arriver à défendre nos idées et c'est pour cela que vos adhésions sont importantes car elles permettent de financer ces actions.

Les subventions de la mairie se faisant de plus en plus maigre, 100€ pour l'année 2021, nous ne pouvons que compter sur les adhésions et les actions ponctuelles pour alimenter notre trésorerie.